

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le parcours d'insertion des jeunes est jalonné de situations diverses et peut s'inscrire dans des environnements très différents.

Dans ce parcours, certains sont confrontés à des difficultés particulières qui peuvent conduire à de véritables ruptures compromettant leurs possibilités d'accès à l'emploi, et donc à l'autonomie. Pour ces jeunes, il est essentiel de concevoir un accompagnement adapté, permettant de compenser ou d'atténuer leurs difficultés et surtout, de les placer ou replacer dans un parcours d'insertion.

L'avis nous rappelle qu'il existe une grande variété de dispositifs publics dédiés aux jeunes.

Il est donc légitime de s'interroger sur leur adéquation aux besoins, ainsi que sur leurs résultats au regard des objectifs visés et des financements investis par la collectivité.

L'avis souhaite que l'efficacité des politiques publiques de jeunesse soit améliorée. Le groupe de l'artisanat souscrit pleinement à cet objectif.

Ainsi, nous approuvons la nécessité de créer rapidement une Mission chargée d'examiner l'efficacité des divers dispositifs. Il faut également organiser une véritable coordination au sein des territoires entre les acteurs publics et privés chargés de mettre en œuvre ces politiques, afin d'optimiser les crédits alloués et de favoriser les synergies autour d'une approche d'accompagnement global des jeunes en difficulté sociale ou économique.

L'avis soulève par ailleurs la question de l'accès des jeunes aux dispositifs sociaux auxquels ils peuvent prétendre.

Il importe qu'ils soient informés sur les aides pouvant être mobilisées selon leur situation, en termes d'insertion, de logement et de santé. De plus, les procédures prévues pour actionner ces dispositifs, doivent être adaptées aux contraintes des publics auxquels ils s'adressent.

Pour autant, le groupe de l'artisanat considère que cela ne doit pas conduire à une application automatique des aides.

Il faut en effet, à chaque fois que c'est possible, inscrire l'accompagnement dans une logique contractuelle, avec des engagements de la part du jeune en contrepartie de la prestation ou de l'allocation qu'il reçoit. C'est une condition essentielle pour maximiser les chances de réussite de l'accompagnement et pour encourager le bénéficiaire à s'intégrer dans un parcours d'autonomie.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat est opposé à la proposition consistant à transformer la Garantie jeunes en « un droit ».

Au final, cela risquerait de compromettre les résultats encourageants déjà recensés sur ce dispositif. De plus, il est prématuré de formuler une telle demande alors que l'évaluation de la Garantie jeunes n'est pas encore achevée.

Le groupe de l'artisanat tient en effet à rappeler son souci de soumettre à étude d'impact préalable, l'instauration de toute aide publique, que ce soit en termes de ciblage ou d'objectifs, mais aussi en termes de financement. Or, l'avis prône un certain nombre d'aides nouvelles, dont on ignore les conséquences.

Si intégrer les politiques de jeunesse dans une stratégie d'investissement social implique de s'interroger sur l'efficacité et la lisibilité des dispositifs actuels, pour le groupe de l'Artisanat il faut aussi simplifier et concentrer les moyens humains et financiers sur les plus adaptés en termes de publics et de résultats, responsabiliser les bénéficiaires de prestations et enfin s'assurer de l'efficacité des dépenses.

Regrettant que toutes les propositions de l'avis ne s'inscrivent pas dans cette trajectoire, le groupe de l'artisanat s'est abstenu.